Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 4 novembre 2022

« Pour la fraternité, contre le racisme et l'antisémitisme, contre la haine anti-LGBT+ »

La préfète de Vaucluse, Violaine Démaret, en partenariat avec la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti LGBT (DILCRAH) lance un appel à projet local.

Cet appel à projet local cherche à soutenir et à encourager les initiatives de la société civile engagée contre les haines et les préjugés racistes, antisémites ou LGBTphobes, avec des actions d'éducation, de prévention, de formation, d'aide aux victimes ou d'organisation d'évènements luttant contre ces préjugés. Ces projets devront être mis en œuvre dans le courant de l'année 2023.

Cette année, l'appel à projet est élargi au critère d'appartenance, ou de non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée. Les associations type loi 1901, les établissements culturels et les établissements scolaires et universitaires, constitués de professionnels et/ou de bénévoles, peuvent participer.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 4 novembre 2022

Appliqués au niveau local, les projets présentés devront s'inscrire dans les objectifs des plans nationaux de lutte contre le racisme et l'antisémitisme et d'actions pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ 2022-2023.

Les projets éligibles devront répondre aux priorités suivantes :

- La promotion de la fraternité, l'engagement citoyen, la lutte contre les préjugés et les stéréotypes racistes, antisémites et LGBTphobes, les actions à destination des jeunes, sur le temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire ;
- L'évaluation quantitative du racisme, de l'antisémitisme, de la haine anti-LGBT ainsi que leurs conséquences sur les victimes ;
- La production de ressources et de discours alternatifs en ligne ainsi que le développement du signalement des discours de haine sur Internet ;
- L'éducation à l'information et aux médias, la prévention des actes et de la réitération/récidive, la sensibilisation des partenaires sociaux et des acteurs du monde du travail, l'aide aux victimes ainsi que les actions de communication et l'organisation d'évènements contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ ;
- La valorisation des lieux d'histoire et de mémoire, y compris de mémoire de l'esclavage, des traites et de leurs abolitions ;
- L'accompagnement et la formation des acteurs de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et/ou la haine anti-LGBT ;
- Les actions menées par les centres LGBT+ (hors coûts de fonctionnement) ;
- Le développement de stages de citoyenneté et mesures de responsabilisation notamment en partenariat avec les lieux de mémoire et d'Histoire ;
- L'accompagnement des victimes de racisme, d'antisémitisme et/ou de haine anti-LGBT+, et la collecte de données qualitatives notamment à partir de la parole des victimes ;
- La participation à la semaine d'éducation et d'action contre le racisme et l'antisémitisme en mars 2023 ;
- La participation aux évènements qui se dérouleront autour de journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie du 17 mai et des marches des fiertés LGBT+.
- La sélection des candidatures sera réalisée localement par les services de l'Etat compétent et désignés par la préfète.

Les structures ayant été sélectionnées devront mettre en œuvre leur projet dans le courant de l'année 2023. Elles devront s'engager à respecter les valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité et le principe de laïcité par la signature du contrat d'engagement républicain.

L'appel à projet ainsi que le formulaire CERFA sont téléchargeables ici.